



**II**

**Message introductif**

## 1. Introduction

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget 2023. Il a été élaboré par la Secrétaire communale et le Conseil communal.

Comme pour l'année 2022, le budget a été rédigé selon le Modèle Comptable Harmonisé 2 – MCH2. Les comptes 2021 reportés dans le budget 2023 ont aussi été convertis selon le Modèle Comptable Harmonisé 2 – MCH2. Il sera cependant difficile de faire une comparaison directe entre le budget 2023 et les comptes 2021 publiés sur le site internet de la commune, tenus selon l'ancien modèle comptable. Il sera également difficile de comparer les indicateurs, ces derniers ayant également changé.

Le budget 2023 a été approuvé par le Conseil communal en date du 3 novembre 2022.

## 2. Résumé des principaux éléments du budget 2023

### Budget de fonctionnement

Revenus financiers	15'362'800.-
./. Charges financières	5'522'600.-
<b>= Marge d'autofinancement</b>	<b>9'840'200.-</b>
./. Amortissements planifiés	753'700.-
./. Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	696'900.-
./. Attributions au capital propre	6'500'000.-
<b>= Excédent de revenus</b>	<b>3'283'400.-</b>

### Budget des investissements

Dépenses	6'074'000.-
./. Recettes	30'000.-
<b>= Total des investissements nets</b>	<b>6'044'000.-</b>

### Financement des investissements

Marge d'autofinancement	9'840'200.-
./. Investissements nets	6'044'000.-
<b>= Excédent de financement</b>	<b>3'796'200.-</b>

### Variation de la fortune

Investissements nets à reporter au bilan	6'044'000.-
+ Excédent de financement	3'796'200.-
./. Amortissements planifiés du patrimoine administratif	753'700.-
<b>= Augmentation de la fortune nette</b>	<b>9'086'500.-</b>

### 3. Aperçu général

Le budget du compte de résultats affiche une marge d'autofinancement de CHF 9'840'200.-, en diminution de CHF 5'085'025.- par rapport au budget 2022.

L'année 2022 a en effet vu la rentrée de la première tranche de la nouvelle convention pour le retour des concessions de CHF 13'816'114.- contre CHF 10'538'200.- pour l'année 2023, respectant ainsi le nouvel échéancier approuvé en assemblée primaire du 20 décembre 2021.

Les dépenses du compte de résultats s'élèvent à CHF 12'776'300.- pour des revenus évalués à CHF 16'059'700.-. L'attribution à la réserve de politique budgétaire pour l'année 2023 étant de CHF 6'500'000.-, les charges nettes se montent réellement à CHF 6'276'300.-.

La nouvelle convention pour le retour des concessions permet d'envisager des investissements importants pour le développement de notre commune, combinés à un plan de réserve afin de gérer la fortune de manière optimale dans les années à venir.

Après la comptabilisation des amortissements planifiés de CHF 753'700.-, le compte de résultats dégage un excédent de revenus de CHF 3'283'400.- porté en augmentation de la fortune au bilan. Le calcul des amortissements 2023 se base sur l'état du patrimoine administratif au 31 décembre 2021, augmenté des investissements budgétés et réalisés en 2022 ainsi que des investissements prévus pour 2023. Par prudence, le Conseil communal a approuvé les valeurs minimales des taux d'amortissement fixées par le canton du Valais.

Les investissements nets portés au budget se chiffrent à CHF 6'044'000.-. Les dépenses nettes d'investissement sont intégralement couvertes par la marge d'autofinancement. Il en résulte un excédent de financement de CHF 3'796'200.-.

### 4. Budget du compte de résultats

#### Variations

#### Charges financières

Les variations essentielles par rapport au budget 2022 concernant les charges financières sont les suivantes :

022.3132.10	Frais de fiduciaires	+	98'000.-
615.3132.00	Honoraires, expertises	+	110'000.-

Depuis 2021, nous avons choisi d'être accompagnés par des experts dans le domaine comptable et fiscal afin d'améliorer le fonctionnement de l'administration communale. La collaboration avec ces experts a, entre autre, permis d'établir une feuille de route sur laquelle nous travaillons rigoureusement.

Les honoraires et expertises du dicastère des routes communales incluent le mandat à un architecte pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du Léamon en vue des gros travaux des séparatifs de 2023.

## Revenus financiers

Les variations essentielles par rapport au budget 2022 concernant les revenus financiers sont les suivantes :

911.4011.00	Impôt sur le capital	+ 350'000.-
911.4021.10	Impôts fonciers	- 1'200'000.-
911.4021.20	Impôts CFF	- 108'000.-
950.4120.00	Retour des concessions	- 3'277'914.-

Nant de Drance SA est dans l'attente de la taxation de son outil industriel qui sera effectué en 2023 ou 2024 ce qui impacte le calcul de l'impôt foncier.

### Fiscalité

L'indice des prix à la consommation a augmenté, au 30 juin 2022, de plus de 3% depuis la dernière compensation des effets de la progression à froid en 2008. Respectant l'art. 178, al. 5 de la loi fiscale du canton du Valais, le Conseil communal a approuvé l'augmentation du taux d'indexation communal à 173% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le coefficient d'impôts restera quant à lui à 1.00.

## 5. Budget du compte des investissements

Le budget des investissements présente des dépenses nettes de CHF 6'044'000.-.

Dicastère	Description	Montant
Administration générale	Rénovation maison de la commune	1'100'000.-
Culture, sports et loisirs, églises	Aménagement sentier didactique	200'000.-
	Rénovation toiture chapelle Anglaise	100'000.-
Trafic et télécommunications	Participation aux investissements des routes cantonales	360'000.-
	Réfection de la route de l'Echelle	250'000.-
	Construction local travaux publics	1'000'000.-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Construction fontaine route de la Ville	25'000.-
	PGEE - séparatifs EP-EU Léamon	1'100'000.-
	Assainissement du site de la déchetterie	45'000.-
	Ouvrage de protection « Les Invouardieux »	64'000.-
Economie publique	Projet New VerticAlp	1'800'000.-

Depuis le début de la nouvelle législature, nous travaillons sur différents axes qui concernent l'énergie, le tourisme et le service à la population. Certains projets ont demandé de longues périodes de préparation et vont se concrétiser en 2023.

En 2022, en cohérence avec les objectifs énergétiques cantonaux 2035, la stratégie énergétique fédérale 2050 et en collaboration avec le CREM, nous avons prévu des investissements importants pour la rénovation des bâtiments communaux comprenant l'amélioration de leur efficacité énergétique. Ces investissements ont été reportés sur 2023 pour les raisons suivantes :

- Les travaux prévus pour la salle polyvalente ont été regroupés avec les travaux de la piscine, permettant ainsi d'optimiser les démarches administratives pour les appels d'offre suivant les procédures du marché public. L'année 2022 a été consacrée au concours public pour le choix du bureau d'architectes/ingénieurs qui va diriger l'exécution des travaux et les procédures du marché public y relatives.
- La rénovation du toit du bâtiment de l'administration communale, qui a déjà été mise à l'enquête, n'a pas pu intégrer l'installation des panneaux solaires à cause des restrictions du patrimoine (le bâtiment de la commune est dans le périmètre ISOS de l'église, considéré comme monument national). En janvier 2023, un changement législatif est prévu pondérant les intérêts énergétiques avec les intérêts du patrimoine. Il y aura donc une probabilité de faire accepter les panneaux solaires et nous avons préféré attendre ce changement de loi afin d'optimiser les coûts et le temps des travaux. La rénovation du toit a en plus été intégré dans le projet global de la rénovation de la maison de la commune échelonné sur 3 années, ce projet vous sera présenté lors de l'assemblée primaire.

Concernant le tourisme et le patrimoine, le projet du sentier didactique et du réaménagement du Château d'eau, pour rendre visible le puit aux visiteurs, sera concrétisé en 2023. Il s'agit d'une des grandes étapes qui va conduire à la réalisation d'un parc d'attractions de vélos électriques ainsi qu'à la préparation du centenaire de Barberine en 2025. Pour célébrer cette construction qui a marqué l'histoire et la vie sociale de notre commune, des événements seront prévus dans le village. Dans le contexte de la préservation de notre patrimoine, après diverses études et interactions avec le service du patrimoine cantonal, nous allons démarrer la réparation/rénovation du toit de la chapelle anglaise.

Depuis quelques années, nous avons soigné l'entretien de la route de l'Echelle, voie de communication fondamentale pour le village de Giétroz en cas de danger d'avalanche. Nous allons poursuivre dans cette direction avec son goudronnage.

En 2023, nous allons activer le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.-, approuvé en assemblée primaire du 20 décembre 2017, pour la réalisation du nouveau local des travaux publics.

Les travaux (impératifs) pour les séparatifs vont continuer l'année prochaine comme les années suivantes. Nous avons prêté attention à une planification intelligente afin d'éviter trop de nuisances et trop de travaux en même temps.

Les investissements prévoient également les 1.8 millions en votation à l'assemblée primaire pour la création de la nouvelle société dans le but de perpétuer notre bijou de la vallée qui est le Parc d'attractions du Châtelard VS SA. Une présentation détaillée sera donnée lors de l'assemblée primaire.

## 6. Evolution de la fortune

La fortune par habitant reste très positive.

		2021	2022	2023
7. Dette nette 1 par habitant (I7)				
Dette nette I	CHF	-14 307 691.61	-25 842 916.61	-29 639 116.61
Population résidante permanente		381	355	355
		-37 553	-72 797	-83 490

## 7. Indicateurs

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2021	2022	2023
1. Taux d'endettement net (I1)	-491.64%	-739.43%	-1129.97%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	382.77%	440.27%	162.81%
	haute conjoncture	haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.20%	0.02%	0.03%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	12.98%	-44.65%	-82.07%
	très bon	très bon	très bon
5. Proportion des investissements (I5)	7.08%	40.62%	53.70%
	eff. d'inv. faible	eff. d'inv. très élevé	eff. d'inv. très élevé
6. Part du service de la dette (I6)	24.43%	3.63%	4.81%
	charge forte	charge faible	charge faible
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-37553	-72797	-83490
	patrimoine net	patrimoine net	patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.63%	72.74%	62.33%
	bon	bon	bon

## 8. Considérations finales

Le retour des concessions nous permet de planifier des investissements importants avec un regard sur le développement futur de notre commune.

En même temps, un plan de réserve budgétaire est envisagé afin de bien gérer la fortune dans les années à venir.

Les investissements touchent les travaux nécessaires, comme les séparatifs et la rénovation du parc immobilier communal, qui s'insère dans la stratégie de transition énergétique de la commune si importante dans ce moment de crise. Nous poursuivons la collaboration avec le CREM et les autres partenaires stratégiques (Genedis, Alpiq) pour le plan directeur des énergies. De plus, un programme de conseil à la rénovation énergétique a été mis en place en 2022.

Le projet de nouvelle société en vue de racheter les actifs du Parc d'attractions du Châtelard VS SA vise à pérenniser ce bijou touristique de la vallée.

Les diverses subventions accordées aux citoyens restent inchangées et très intéressantes pour les familles notamment. Depuis la fin 2021, nous travaillons sur deux nouveaux règlements communaux. Un pour soutenir les rénovations énergétiques et l'autre pour faciliter l'installation des nouvelles familles et des jeunes dans le village. Nous comptons vous présenter ces règlements dans le courant de l'année 2023. En prévision de ces nouveaux règlements, nous avons augmenté l'aide à la construction et à la rénovation dans le budget 2023.

Le budget 2023 a été adopté par le Conseil communal en séance du 3 novembre 2022. Aussi, nous espérons que vous l'adopterez tel que présenté.

Andrea Ridolfi  
Président de la commune

Finhaut, le 4 novembre 2022